

Date de convocation :
7 Décembre 2018

Date d'affichage :
7 Décembre 2018

Nbre conseillers :
En exercice : 17
Présents : 13
Absents : 4
Procuration : 3
Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

L'an deux mil huit, **le Jeudi treize décembre** à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : BRIFFAULT Michel, Maire, DEUX Marie-Reine, CHOPLIN Ludovic, MIDELET Christelle, TUDEAU Eric, COMPAIN Olivier, RICO Gérard, David COTTEREAU, HONORE Francis, CHABLE Claudine, PAQUIER Lucie, LECRECQ Philippe, MORICE Erwan.

Absents excusés : BAREAU Christiane (pouvoir à Christelle MIDELET), Emmanuel de BEAUCOURT (pouvoir à Michel BRIFFAULT), Jean-Claude MERIENNE (pouvoir à Philippe LECRECQ)

Absente : MORCHOISNE Irène

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Reine DEUX été élue secrétaire conformément à l'article 2121-15 du CGCT

ORDRE DU JOUR :

1. Décision Modificative
2. Décision Modificative assainissement
3. Autorisation de mandatement N+1 commune et assainissement
4. Terrain de foot : étude et consultation
5. Lotissement les Jardins du Presbytère : cession de terrain
6. Tarifs cimetière 2019
7. Location terrain La Pêcherie 2018-2019
8. Diagnostic voirie amiante : HAP
9. Maison des Associations : modalités de locations
10. SIAEP Brains Souigné : rapport annuel prix et qualité du service public d'eau potable et rapport annuel du délégataire 2017
11. SIAEP Brains Souigné schéma de distribution d'eau potable
12. Subvention : marcheur de la Gée

Questions diverses

- Répertoire électoral unique : commission de contrôle

2018.12.01 Autorisation de mandatement 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Le Maire à dépenser, avant le vote du budget 2019, 25% des crédits consommés de l'année N-1.

2018.12.02 Autorisation de mandatement 2019 - assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Le Maire à dépenser, avant le vote du budget 2019, 25% des crédits consommés de l'année N-1.

2018.12.03 Terrain de football

M. Le Maire rappelle la délibération 2018.11.23 du 15 novembre dernier portant sur le contrat de 2012 concernant le cabinet d'étude pour le futur terrain de football avec création de vestiaires et aménagement des abords. Il évoque la rencontre du 6 décembre dernier avec le titulaire du contrat et sa résiliation d'un commun accord entre les deux parties.

M. Le Maire indique qu'une proposition tarifaire portant sur la réalisation d'un APD devait être débattue ce soir auprès de l'assemblée mais que celle-ci n'est pas arrivée.

Dans le cadre de ce projet, il est indiqué qu'un relevé topographique va être demandé.

Afin de faire avancer le projet, le Conseil Municipal décide :

- de donner toute délégation à M. Le Maire pour retenir la proposition de « SPORT INITIATIVES » concernant la réalisation d'un APD.
- de solliciter la réalisation d'un relevé topographique
- et l'autorise à signer tout document administratif comptable ou financier s'y rapportant.

2018.12.04 Lotissement Les Jardins du Presbytère – Cession

M. Le Maire rappelle qu'en séance du 11 octobre dernier, le Conseil Municipal avait décidé de céder le terrain afin que le lotissement « Les Jardins du Presbytère » puisse être réalisé par un tiers.

Il est proposé un prix de cession à 15 € minimum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de céder au plus offrant avec un minima de 15 € pour l'ensemble. L'acquéreur devra

- accepter le cahier des charges s'y rapportant
- de laisser la commission en charge du dossier comme partie intégrante à la réalisation du lotissement (présentation du projet pour aval avant dépôt).
- Les frais de bornage et de cession restent en sus à la charge de l'acheteur.

M. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2018.12.05 Tarifs Cimetière 2019

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2019 ainsi les tarifs suivants :

Concession cimetière :

- Cinquantenaire : 135 €
- Trentenaire : 99 €

Concession case de columbarium

- Case 2 urnes 15 ans renouvelable : 189 €
- 1 porte, lors du premier contrat : 129 €

Concession case de caverne :

- Case 2 urnes 15 ans renouvelable : 210 €

- 1 porte, lors du premier contrat : 129 €

Dispersion des cendres : gratuite

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2018.12.06 Location terrain la Pêcheurie

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, la révision du loyer de la parcelle louée à M. PERRE Gilles, cadastrée ZM 116 (56963 m²), pour la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018, conformément à la délibération du conseil municipal du 28 janvier 2016, suivant l'Indice National des Fermages (INF) et la formule de calculs :

Prix du fermage N = Prix du fermage fixé x Indice N/Premier indice publié après décision (soit indice de référence 109.59)

$$\frac{\text{Loyer fixé de base} \times \text{INF N}}{\text{INF indice de référence}}$$

$$\frac{590 \text{ €} \times 103,05}{109,59} = 554,79 \text{ €}$$

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

2018.12.07 Diagnostic amiante voirie et HAP et bâtiments

M. Le Maire donne lecture des différentes propositions tarifaires concernant les diagnostics amiante et HAP qu'il est nécessaire de réaliser avant intervention de travaux de voirie (Rue du Grand Clos – Rue du Tramway-Place Adolphe DAVID- Cour de l'école maternelle) et de la démolition de bâtiments amiantés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société QUALI CONSULT pour effectuer le diagnostic amiante et HAP de la rue du Grand Clos et accepte le devis du 22-11-2018.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2018.12.08 Demande de subvention : Marcheur de la Gée

M. Le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention émanant de l'association « Les Marcheurs de la Gée » créée le 19 septembre dernier.

M. Eric TUDEAU et Mme Claudine CHABLE, faisant partie de l'association, ne souhaitent participer ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide :

Avec 10 voix pour et 1 voix contre, d'y apporter une réponse favorable et octroie, à titre exceptionnel, une subvention de 320.00 €.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2018.12.09 DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après délibération, prend la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement	
Article 615232	- 400.00 €
Article 739221	+ 400.00 €

Et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

Questions diverses

Répertoire Electoral Unique : commission de contrôle

Dans le cadre de la mise en place du Répertoire Electoral Unique au 1 er janvier prochain visant à simplifier les formalités administratives des électeurs, la commune doit mettre en place une commission de contrôle. Elle se réunit au moins 1 fois par an **et** entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin et dans le mois qui suit un RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire).

Dans les communes de + 1 000 habitants avec 2 listes, elle se compose de 3 conseillers issus de la liste majoritaire et 2 conseillers de la 2^{ème} liste dans l'ordre du tableau et volontaires (hors Maire et Adjointes)

La commission de contrôle a deux missions essentielles :

- examiner les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formés par les citoyens contre les décisions de refus d'inscription et de radiation prononcées par le maire à leur encontre ;
- contrôler la régularité des mouvements (inscriptions et radiations) depuis la dernière réunion de la commission.

Nombre de liste ayant obtenu des sièges au conseil municipal :

Répartition des membres prêts à participer à la commission (5 titulaires)

Liste 1

Noms Prénom
RICO Gérard
CHABLE Claudine
HONORE Francis

Liste 2

Noms Prénom
BAREAU Christiane
MERIENNE Jean-Claude

La commission de contrôle a deux missions essentielles :

- examiner les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formés par les citoyens contre les décisions de refus d'inscription et de radiation prononcées par le maire à leur encontre ;
- contrôler la régularité des mouvements (inscriptions et radiations) depuis la dernière réunion de la commission.

M. Le Maire déclare l'ordre du jour épuisé et clôt la séance.

Le Maire, Michel BRIFFAULT